



In Situ
Revue des patrimoines

1 | 2001
Mélanges en mémoire de Joël Perrin

Bateaux classés du Bassin d'Arcachon

Marc Pabois



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1164>

DOI : 10.4000/insitu.1164

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Marc Pabois, « Bateaux classés du Bassin d'Arcachon », *In Situ* [En ligne], 1 | 2001, mis en ligne le 24 avril 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1164> ; DOI : 10.4000/insitu.1164

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Bateaux classés du Bassin d'Arcachon

Marc Pabois

- 1 Evoquer le bassin d'Arcachon et sa région, c'est associer à l'architecture balnéaire les forêts des Landes, la mer, ses produits et les bateaux. On ne sera pas surpris de savoir que la dune du Pilat a été classée au titre des sites en 1994, qu'un repérage photographique du bâti présentant un intérêt patrimonial a été réalisé dans ce secteur par le Service régional de l'Inventaire et que des exemples représentatifs du patrimoine de la villégiature ont fait l'objet d'une mesure de protection au titre des monuments historiques : il en est ainsi à Arcachon des villas Thétis et Thérèse. Trop nombreux sont encore ceux qui s'étonnent d'apprendre que des bateaux, ces "monuments qui flottent" peuvent être aussi classés monuments historiques. C'est le cas de trois d'entre eux construits à différentes époques par des chantiers navals installés sur les rives du bassin : le bateau à passagers *Juanita II*, l'ancien baliseur *Somme II* et le troisième, dont l'arrêté de classement est en préparation, l'annexe de yacht *Myrtil*.
- 2 En 1982 la France s'engage dans une politique de sauvegarde du patrimoine nautique en classant pour la première fois des bateaux, en tant qu'objets au même titre que des sculptures, des tableaux ou des objets scientifiques et techniques. En 2001, on compte près d'une centaine de bateaux protégés par l'Etat, quatre-vingt-dix-huit exactement, dont huit en Aquitaine. Les trois quarts naviguent toujours et pour certains, malgré leur grand âge. De ce fait, ils participent à la valorisation du patrimoine maritime et à la sauvegarde de savoir-faire, aussi bien dans la mise en oeuvre de techniques de restauration que dans la pratique de la navigation à l'ancienne.

Figure 1



Juanita II

Phot. David Lawton, © David Lawton, 1916

- 3 *Juanita II*, qui fut nommé initialement *Passe-Temps*, classé le 24 décembre 1999, est un des plus anciens bateaux conservés sur le bassin d'Arcachon¹. Construit par le chantier naval Barrière, en 1916, c'est le seul survivant des trois exemplaires connus de ce type dont la *Marie-Galante* qui aurait coulé vers 1970. Le propriétaire actuel a acheté *Juanita II* à son oncle, il est resté dans la même famille depuis plus de soixante ans. C'est un bateau à voile en bois, d'une longueur de coque de 7 mètres, peu ponté et pouvant accueillir dix à quinze passagers sur des bancs longitudinaux élégants, fixés dans le cockpit. Il devait servir, vers les années 1920, à promener les touristes entre Arcachon et Lège-Cap-Ferret. Gréé en sloup aurique (grand voile et foc), c'est un bon marcheur aux allures portantes. La réputation de *Juanita II* est telle qu'une réplique a été construite en 1996 par le chantier Christian Raba², à La Teste. *Juanita II* attend aujourd'hui une sérieuse restauration pour continuer à naviguer, comme il l'a fait jusque en 1995. Cette restauration, méticuleuse, se fera sous le contrôle d'un expert qui veillera à conserver le plus possible de pièces d'origine. Le chevillage et le calfatage devront être refaits avec des matériaux traditionnels. Le grément qui participe à l'esthétique du bateau nécessitera une attention toute particulière, on veillera pour la voilure à choisir des tissus qui rendent l'aspect du coton et on retiendra pour la coupe un maître-voilier au courant des techniques anciennes.

Figure 2



Somme II, baliseur
© DDE, 1950

- 4 L'ancien baliseur *Somme II*, classé le 26 juin 2000, est plus récent. Il a fait l'objet d'un article dans la revue *le Chasse-marée*³. Le navire a été commandé par l'Etat, Service des Phares et Balises, et construit en 1950 par le chantier naval Auroux à Arcachon, sur un cahier des charges établi par Francis Dallery, ingénieur subdivisionnaire à Saint-Valery-sur-Somme. Le parti a été retenu de le construire en chêne, en raison de la pénurie d'après-guerre alors que les utilisateurs le réclamaient en acier. La longueur de la coque au pont est de 17,50 m. Il était propulsé par un moteur de 150 cv, jusque au 7 février 2000, date à laquelle il a été désarmé. Il s'agissait de construire un navire robuste, capable de naviguer dans la baie de Somme qui connaît un marnage - amplitude maximale entre la haute et la basse mer - important, environ 10 m, et des courants puissants. Ceci explique que le navire a un faible tirant d'eau et une grande largeur (5,80 m) lui garantissant une bonne stabilité. Le navire, qui a été très peu modifié depuis son lancement, le pont a été reposé en 1956 et la passerelle refaite à l'identique en 1983, appartient désormais au conseil général de la Somme. Il doit subir des travaux de restauration avant de retrouver une nouvelle fonction. Situé dans l'espace du Parc régional, à proximité des réserves ornithologiques, *Somme II* a une utilisation toute trouvée : visites d'agrément en baie de Somme, classes de découverte de l'espace maritime et côtier, sans oublier qu'il a lui même une histoire à raconter. Celle d'un ancien baliseur dont la tâche est de remplacer ou déplacer constamment, en raison des modifications des bancs de sable, les bouées de balisage du chenal de Saint-Valery, et l'histoire des gens de mer qui mènent une vie rude par tous les temps.

Figure 3



Myrtil, annexe de yacht

© Durand-Lasserve, 1899

- 5 Le troisième bateau pour lequel la Commission supérieure des monuments historiques vient de donner un avis favorable au classement est l'annexe de Yacht *Myrtil*, construite en 1899 par le chantier Bossuet à la pointe de l'Aiguillon⁴. L'embarcation est restée la propriété de la même famille depuis sa construction. C'est un petit canot de 10 pieds ou 3,33 m, en bois, sa construction et ses finitions sont soignées. Il est doté de 2 paires de dames de nage et de 2 paires d'avirons. Dès les premières années il a porté une voile au tiers à bordure libre. Le canot *Myrtil* a été utilisé comme annexe de plusieurs yachts. Après le yacht *Myrtil* il a servi d'annexe au *Saint-Yves*, puis à l'*Héva* et au *Saint-Michel*. Parallèlement il était utilisé pour la pêche et la promenade et pour l'initiation à la voile, faisant la joie de plusieurs générations d'enfants de la famille propriétaire. En 1972, malgré un entretien suivi, le canot a montré des signes de fatigue et depuis il n'a plus navigué. Une restauration minutieuse lui rendra dans quelques temps son état de neuvage.

NOTES

1. Rapport d'expertise de Daniel Charles, avril 1999.
2. *Les Cahiers du Bassin*, 1997, n° 1, p. 19.
3. Gravend, Jacques. Duquesne, Xavier. Le Somme II à Saint-Valéry, dernier baliseur en bois. *Chasse-Marée*, 1997, n° 105, p. 2-9.
4. Dossier de demande de protection au titre de la législation sur les monuments historiques.

INDEX

Mots-clés : histoire de l'art, France, Aquitaine, Arcachon, bateaux, protection, patrimoine

Keywords : on line, electronic journal, ejournal, heritage, history of art, France, Aquitaine, Arcachon, boats, protection

AUTEUR

MARC PABOIS

Conservateur en chef du patrimoine, Chargé du patrimoine maritime et fluvial et des relations internationales, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire, Hôtel de Vigny 10, rue du Parc Royal 75 003 Paris. marc.pabois@culture.gouv.fr